



PROCES-VERBAL N° 1

Commission Régionale des terrains et Infrastructures Sportives.

Réunion du : lundi 17 Janvier 2023.

Présidence : M. Jean-Luc AIROLA

Présent(s) : Madame GARDELLA Sandra ; Messieurs PROFIZI Patrick ;
PONZEVERA Antoine ; PETTINATO José ; BASTIANI Ange ; POLI Joseph.

Absent(s) :

Excusé(s) : Pierre MARIOTTI

Assiste(nt) :

**1- Demande de classement fédéral d'une installation sportive
Communauté d'Agglomération de BASTIA – stade du BASTIO
NNI 201200201**

Demande de la Communauté des Communes de Bastia, en date du 10 octobre 2022, concernant le classement fédéral d'une installation sportive de niveau T3 (règlement Ed.2021) pour le stade du Bastio de Furiani, NNI 201200201. La CFTIS au regard des documents fournis avait classé celle-ci au niveau T3 jusqu'au 30 juin 2023 en raison notamment des résultats des essais de mesure des qualités sportives et de sécurité montrant une non-conformité pour les tests d'absorption de choc. La Commission Régionale des Terrains et Infrastructures Sportives au regard des documents fournis prononce le classement de cette installation en niveau T4 du 17/07/2023 jusqu'au 17/07/2028.

**2- Demande de classement fédéral d'une installation sportive
Mairie de PORTO-VECCHIO – stade du PRUNELLO
NNI 202470201**

Demande de la mairie de Porto-Vecchio, en date du 22 décembre 2022, concernant le classement fédéral d'une installation sportive de niveau T3 (règlement Ed.2021) pour le stade du Prunello de Porto-Vecchio, NNI 202470201. La CFTIS au regard des documents fournis avait classé celle-ci au niveau T3 jusqu'au 30 juin 2023 en raison notamment des résultats des essais de mesure des qualités sportives et de sécurité montrant une non-conformité pour les tests d'absorption de choc. La Commission Régionale des Terrains et Infrastructures Sportives au regard des documents fournis prononce le classement de cette installation en niveau T4 du 17/07/2023 jusqu'au 17/07/2028.

**3- Demande de classement fédéral d'un éclairage
Communauté d'Agglomération de BASTIA – stade Armand CESARI
NNI 201200101**

Demande de la Communauté des Communes de Bastia, en date du 16 juin 2023, concernant la confirmation de classement d'un éclairage de niveau E2 (règlement Ed.2021) pour le stade Armand CESARI de Furiani, NNI 201200101. La CRTIS, suite à sa visite du 03 juillet 2023 transmet les différents documents à la CFTIS.

**4- Demande de classement fédéral d'un éclairage
Mairie de BORGIO – Complexe sportif 1
NNI 200420101**

Demande de la mairie de BORGIO, en date du 30 juin 2023, concernant la confirmation de classement d'un éclairage de niveau E4 pour le complexe sportif 1, NNI 200420101. La CRTIS, suite à sa visite du 13 juillet 2023 transmet les différents documents à la CFTIS.

**5- Demande de classement fédéral d'une installation sportive
Mairie de VESCOVATO – stade municipal Jean FILIPPI 1
NNI 203460101**

Demande de la mairie de VESCOVATO, en date du 15 décembre 2023, concernant le classement fédéral d'une installation sportive de niveau T3 (règlement Ed.2021) pour le stade municipal Jean FILIPPI, NNI 203460101. La Commission Régionale des Terrains et Infrastructures Sportives au regard des documents fournis, en raison notamment des résultats des essais de mesure des qualités sportives et de sécurité montrant une non-conformité pour les tests d'absorption de choc, prononce le classement de cette installation en niveau T4 du 17/07/2023 jusqu'au 17/07/2028.

**6- Demande de classement fédéral d'une installation sportive
Club de l'AC AJACCIO – stade Dumè LUCIANI
NNI 200040202**

Demande du club de l'AC AJACCIO, en date du 20 juin 2023, concernant la confirmation du classement fédéral d'une installation sportive de niveau T3 (règlement Ed.2021) pour le stade Dumè LUCIANI, NNI 200040202. La Commission Régionale des Terrains et Infrastructures Sportives programme une visite de celle-ci le 19 juillet 2023.